



RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA SITUATION, LA GESTION ET LES ACTIVITES DE LA FDC 34 Assemblée Générale du 6 avril 2019 à Murviel-lès-Béziers

Réunions de secteurs :

Lundi 25 février à Boujan-sur-Libron

Jeudi 28 février à Salèlles-du-Bosc



Lundi 4 mars à Saint-Jean-de-Védas


Jeudi 7 mars à Prémian




(Article 11 point 118 des statuts des fédérations)

Ce rapport a été présenté dans le cadre d'un film de 25 minutes réalisé en collaboration avec la société VERIS dont les extraits principaux sont retranscrits ci-dessous.

Les dossiers « réforme de la chasse » et « Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025 » font l'objet de chapitres à part (cf. procès-verbal).



LA FDC 34.....




**...AGREEE AU TITRE
DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**
(arrêté du 28 septembre 2017)...

...Avec des missions de service public...

Elle est habilitée à être désignée pour prendre part au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives départementales (arrêté préfectoral du 21 octobre 2014)

- Formation permis de chasser
- Indemnisation dégâts de grand gibier
- Lutte contre le braconnage...

: images du film



LA FDC 34 (SUITE).....

13 FORMATIONS ENTIEREMENT GRATUITES

A VOTRE DISPOSITION (Tir du renard, recherche du gibier blessé, sécurité etc.)

Plus de 700 personnes participent chaque année aux formations proposées par la Fédération de l'Hérault

dispensées par la FDC34




Partenaires : associations spécialisées



LE PETIT GIBIER

Le Lapin :

Opérations de débroussaillages et furetages sur l'Est de Montpellier (Reprises)

Le Lièvre et la Perdrix rouge :

Bonne saison de reproduction pour le Lièvre et plutôt satisfaisante pour la Perdrix rouge en fonction des secteurs

Surveillance des mortalités anormales:

Forte épizootie de VHD avec confirmation de RVHD2 chez le lapin et le lièvre

Maladie hémorragie inexplicée chez le lièvre

De nouveaux cas de strongylose chez le Lièvre et de nombreux cas de maladies hémorragiques type EBHS"Like".



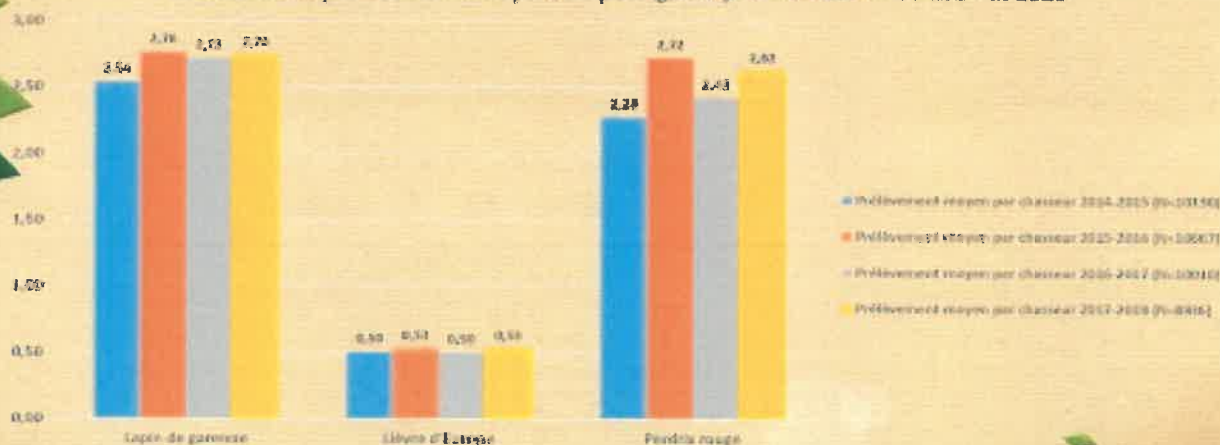
Partenaires : ONCFS, Chambre d'Agriculture, GIC, Association départementale des Piégeurs 34, Laboratoire Départemental Vétérinaire, IMPCF, Anclatra, délégué régional concours St Hubert, AFACCC 34

LE PETIT GIBIER

N'oubliez pas de retourner vos fiches de prélèvements à la FDC 34 lors de votre demande de validation !

Taux de retour de 52 %  8936 fiches analysées en 2018

Evolution des prélèvements moyens de petit gibier par chasseur entre 2014 et 2018



ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS (ESOD)

On ne dit plus nuisible ! (décret 28 juin 2018)

Classement ESOD sous conditions fixées par arrêtés ministériels (Juin 2018) prolongé jusqu'à juin 2019 :

- Renard, fouine, pie bavarde, étourneau sansonnet sur tout le département
- Corneille noire sur une partie du département
- Chien viverrin, vison d'amérique, ragondin, raton laveur, rat musqué, bernache du Canada sur tout le département

Classement ESOD sous conditions fixées par arrêtés préfectoral (2019) :

- Pigeon ramier
- Sanglier (20 communes)

Pensez à déclarer les dégâts de ces espèces !
(Belette et putois compris ESOD nationalement)



Partenaires : Chambre d'Agriculture, Association départementale des Piégeurs Agrées 34, IMPCF, Syndicat mixte du bassin de l'Or (SYMBO)

6

LES MIGRATEURS TERRESTRES ET LE GIBIER D'EAU

Les migrateurs terrestres :

- Suivi Bécasse en cas de gel prolongé (Bourbaki)
- Suivi de la migration de la Bécasse (balise)
- PMA Bécasse (3/j, 6/semaine, 30/saison)
- **Retour obligatoire du CPB même en l'absence de prélèvement**
- Suivi de l'hivernage et des oiseaux reproducteurs (grives, colombidés, merle noir, alouettes...) dans le cadre du réseau ACT



Le gibier d'eau :

- **Retour obligatoire du carnet de hutte**
- Arrêté ministériel pour une chasse non récréative des oies grises en février (quotas de 5000 oies à déclarer sur l'application Chassadapt)
- Fin du programme AVIPER, attente des résultats officiels
- Suivi de l'hivernage sur l'étang de Vendres
- Surveillance Grippe aviaire (mesure biosécurité, baguage obligatoire des appelants)
- Reprise de Bécassines



Partenaires : ACM, CNB 34, CICB, ONCFS, Conservatoire du Littoral, CEN LR, Fédération de l'Hérault pour la pêche, IMPCF, FNC, FRC, Conseil Départemental

7

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER

Bilan affût-approche du 1er juin au 08 sept 2018 :

- 2 200 sorties (1 188 en 2017)
- 843 sangliers tués (544 en 2017)

Bilan battue du 1er juin au 18 nov 2018 :

- 6 914 sorties (8 132 en 2017)
- 5 507 sangliers tués (6 860 en 2017)

Bilan des battues saison 2017-2018 :

- 17 007 sangliers tués (- 18 % par rapport à 2016-2017)
- 340 681 chasseurs (+ 6 % par rapport à 2016-2017)
- 19 303 sorties réalisées (+10 % par rapport à 2016-2017)



Equarrissage des déchets issus de la chasse dans le Lodévois-Larzac (17-18) :

- 8 215 kg de déchets récupérés par 5 dianes

Convention Montpellier Méditerranée Métropole – Cage zone urbaine :

- 74 sangliers prélevés en 2018 (partenaire : Association Départementale des Lieutenants de Louveterie)

8

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE)

Saison	Nombre de dossiers	Montant indemnisations (€)
2018-2019	164	167 289
2017-2018	240	283 422
2016-2017	256	201 308
2015-2016	181	125 787

(saison complète sauf 2018-2019)

9

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 2)

10 communes aux montants d'indemnisation les plus élevés en 2018
(chiffrage au 18-11-2018)

Commune	Montant Indemnisé (€)	Part Montant départ.	Provisoire
PUECHABON	11 348,74 €	6,8 %	0,00 €
ARGELLIERS	9 366,87 €	5,6 %	0,00 €
SAINT-PRIVAT	9 291,65 €	5,5 %	0,00 €
SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE	7 803,60 €	4,6 %	0,00 €
FELINES-MINERVOIS	7 475,38 €	4,5 %	0,00 €
MONTARNAUD	6 803,79 €	4 %	0,00 €
LATTES	4 760,00 €	2,8 %	0,00 €
LA TOUR-SUR-ORB	4 376,76 €	2,6 %	3 551,69 €
ANIANE	4 144,38 €	2,5 %	0,00 €
SOUMONT	4 046,97 €	2,4 %	0,00 €
TOTAL « top 10 »	69 418,14 €	41,3 %	3 551,69 €
TOTAL Département (342 communes)	167 289 €	-	14 935,34 €

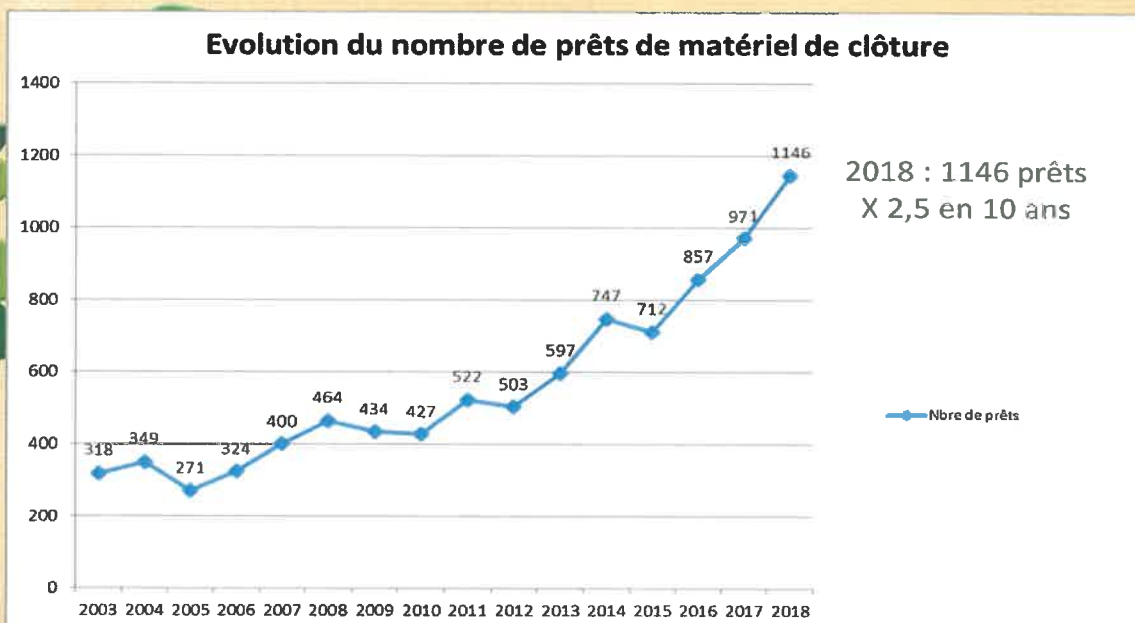
10 communes sur 342 représentent à elles seules 41,3 % du montant des dégâts

10

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 3)

PRÊT DE MATERIEL DE CLÔTURE

Evolution du nombre de prêts de matériel de clôture



11

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 4)

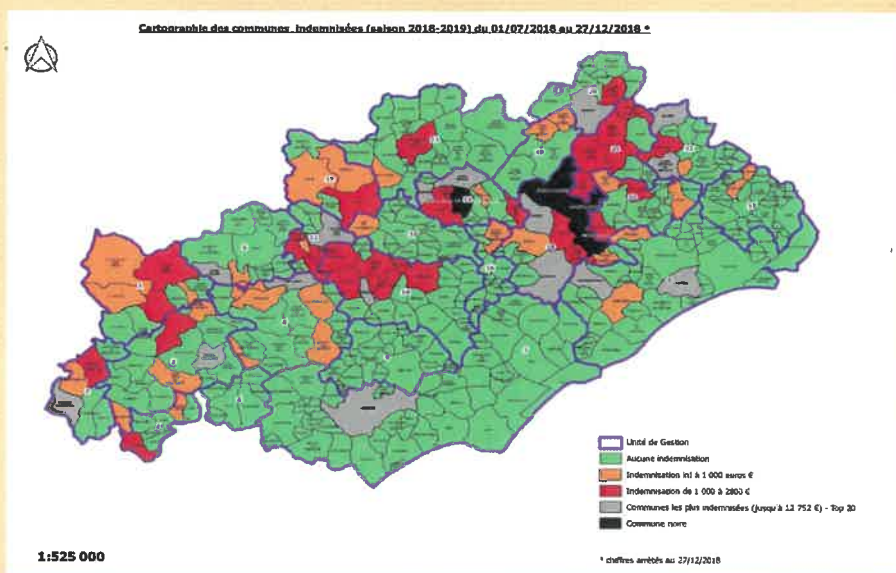
Budget matériel de subvention

MATERIEL EN STOCK AU 30/06/2018	
A la FDC 34	69 874 €
Chez les agriculteurs	333 875 €
TOTAL STOCK :	403 749 €
PREVISIONNEL ACHAT MATERIEL EN 2019	
Electrificateurs, piles, batteries, etc.	158 875, 78 €
Effaroucheurs sonores	1 008 €
TOTAL ACHAT :	159 883,78€

12

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 5)

20 communes classées ESOD (ex nuisible) en mars 2019 et cartographie des communes indemnisées (chiffrage à mi-saison, ensemble du grand gibier)



Communes où le sanglier est classé ESOD : Aniane, Argelliers, Aumelas, Babeau Bouldoux, Béziers, Brissac, Claret, Cournonterral, Félines Minervois, Fos, Lattes, La Tour sur Orb, Les Aires, Montarnaud, Puéchabon, Roquessels, St Privat, St Jean de la Blaquièrre, Saint Mathieu de Trévièrs, Soumont.

13

LE GRAND GIBIER : LE SANGLIER (SUITE 6)

PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA)

- Détection de plusieurs cas à la frontière Belge
- Risque de propagation du virus après le transport d'animaux, les mouvements de personnes...
- Catastrophe pour la filière porcine et pour la chasse (maladie pouvant tuer plus de 90% des suidés)
- Seul moyen de lutte : détection précoce du virus
- Aucun vaccin à ce jour



**PENSEZ A SIGNALER A VOTRE
FEDERATION TOUT SANGLIER VOUS
PARAISSANT SUSPECT POUR ANALYSE
VIA LE RESEAU SAGIR**

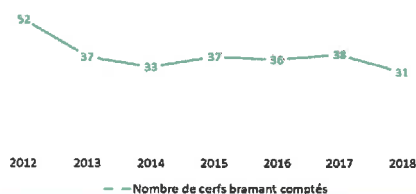
14

LE GRAND GIBIER : CERF, MOUFLON, CHEVREUIL

Attribution cerfs 18-19 : 186
(162 en 17-18)



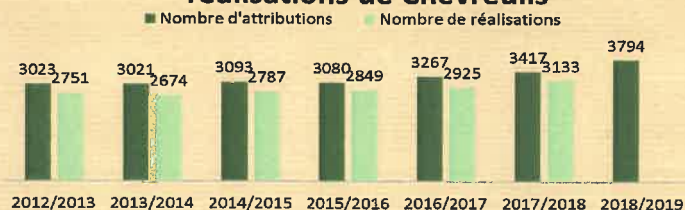
NOMBRE DE CERFS BRAMANT COMPTÉS



Attribution chevreuils 18-19 : 3 794
(3 467 en 17-18)



Evolution des attributions et réalisations de Chevreuils



Attribution mouflons 18-19 : 585 (558 en 17-18)



15

Le Grand Gibier : Les formations

- Sécurité grand gibier :
119 personnes
(2 964 depuis 2003)
- GORED : 6 équipes
(73 depuis 2008)
- Approche : 31 personnes
(337 depuis 2010)
Session le 27 avril 2018
- Chien de sang : pas de formation à
l'automne 2018 (222 depuis 2007)

Hygiène de la venaison :

13 personnes
(708 depuis 2010)
Sérothèque : 81 prélèvements (17/18)



Forêts et équilibre sylvo-cynégétique :

- Participation au CETEF (Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières)
Arbres d'Occitanie :
Expérimentation sur les dégâts forestiers de chevreuils à Fraïsse/Agout

Partenaires : ONCFS, ONF, les forestiers, Association Départementale des Lieutenants de Louveterie, Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier, UNUCR, Association Départementale des Chasseurs à l'Arc, Association Gardes Chasse Particuliers 34, Association Départementale des Piégeurs Agréés 34, AFACCC34, Région, UNUCR, Conseil Départemental (Laboratoire Départemental Vétérinaire)

16

Gardes chasse particuliers et Piégeurs



Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA34)

181 piégeurs adhérents

Formations de 74 nouveaux piégeurs en 2018

Sessions 2019 : - 15 et 16 mars
- 21 et 22 juin

Association Gardes Chasse Particuliers Hérault (AGCP34)

92 gardes adhérents

73 associations de chasse sous convention

Formations des nouveaux gardes

24 en 2018

Partenariat ONCFS : session 2019 : 16 et 17 mai



La FDC 34 est membre du conseil d'administration et soutient financièrement ces deux associations

17

Le permis de chasser : Examen et guichet unique

Formation et examen du permis de chasser

- 306 candidats ont réussi l'examen complet en 2018
- 26 chasseurs agréés pour la chasse à l'arc en 2018



Guichet unique

- 18 522 permis de chasser validés (- 700) et 11 865 vignettes sangliers (-379)
- 6497 validations par Internet (+ 498) dont 4 883 e-Validation
- 10 519 contrats assurances souscrits (-19)
- Renforcement des mesures de sécurité concernant les armes : l'inscription au FINIADA entraîne l'obligation pour la fédération de refuser toute délivrance de validation du permis de chasser



Partenaires : ONCFS, FNC, Conseil Départemental

18

Chasse au féminin et Jeunes Chasseurs

2 Associations très dynamiques :

- 55 membres pour l'association des jeunes chasseurs et 54 membres pour la chasse au féminin.
- Réalisation de battues et parties de chasse pour les deux associations sur différents territoires de l'Hérault notamment ceux de la FDC 34 (Combesalat).
- Organisation dans l'Hérault d'un week-end de chasse Inter-AJC (Doubs, Morbihan).



19

Information et éducation au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de la biodiversité



- Un soutien quotidien auprès des associations de chasse dans leur fonctionnement interne : contentieux juridiques, administration des associations, articulation avec les dianes etc.
- Subventions de 95 associations de chasse pour 447 ha de cultures faunistiques.
- Subventions de 71 associations de chasse pour gyrobroyage, 16 associations pour les agrainoirs, 63 associations pour les points d'eau.
- Contribution à la prévention du braconnage : plusieurs Parties Civiles par an.



Dans le cadre des actions menées en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, des stagiaires et des étudiants, notamment à travers la convention d'objectifs signée chaque année avec le Conseil Départemental de l'Hérault, la FDC 34 soutient financièrement :

- L'ACM d'Agde à Vendres (plus de 330 élèves ont accédé à ces animations)
- L'association intercom. Montpeyroux/Arboras/Lagamas et la Mairie de Castanet le Haut (encadrement stagiaires)
- Thèse sur le Sanglier : modélisation de l'effort de chasse en situations contrastées (étude de la relation effort de chasse/pression de chasse)

Trophée « chasse durable » 2018 décerné à l'association de Montagnac pour les aménagements Petit Gibier et l'éducation des scolaires à l'environnement

Partenaires : Région, Conseil Départemental, Associations de chasse, Mairies, FRC, avocats, ONCFS, étudiants, thésard

20

La Communication



- Site Internet et bulletin trimestriel. www.fdc34.com
- Plaquette sur l'impact économique et social de la chasse : focus sur l'Hérault.
- Partenariat avec Décathlon.



- Salons de la chasse, de la pêche et de la nature 2019 :
 - ❖ St Gély du Fesc les 1er et 2 juin
 - ❖ Cazouls les Béziers les 29 et 30 juin
 - ❖ Le Bousquet d'Orb les 6 et 7 juillet

21

Le partage du territoire



- Entretien des chemins : aménagements et sécurisation des postes
- Journée départementale de la randonnée pédestre le 30 septembre 2018 à Claret
- Journée Randonneurs-Chasseurs le 14 avril 2019 aux Aires
- Diffusion de la Plaquette commune Randonneurs-Chasseurs
- Participation aux AG respectives du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et de la FDC 34
- Membre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relative aux sports de nature

Partenaires : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 34, Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier, Conseil Départemental

Natura 2000 – Biodiversité Suivi des 48 sites Héraultais

- Le Salagou : 12 854 ha / rapaces, outardes, etc.
- Causse du Larzac : 29 617 ha / landes, rapaces, etc.
- Mines de Villeneuve : 253 ha / chauve souris
- Gorges de l'Hérault : 21 736 ha / ripisylve, cours d'eau, etc.
- Aqueduc de Pézenas : 225 ha / chauve souris
- Pic Saint Loup : 4 440 ha / pelouses sèches et chauves souris, etc.

- Causse du Minervois : 24 947ha / rapaces, etc.
- Montagne de l'Espinouse et du Caroux (ZPS et ZSC) : 3 392 ha / espèces landicoles, tourbières, etc.
- Grottes du PNR Haut Languedoc: 17 à 90 ha / chauves souris.
- Crêtes du Mont Marcou: 1 484 ha / pelouses, chauves souris, etc.
- La Grand Maire : 420 ha / lagunes, milieux dunaires, etc.
- Etangs palavasiens : 6 547 ha / lagunes, oiseaux d'eau, etc.
- Etang de Mauguio : 7 427 ha / lagunes, oiseaux d'eau, etc.

- ✗ Signature des chartes Natura 2000 par les sociétés de chasse
- ✗ Contrat Natura 2 000 pour l'association de chasse de Murviel les Montpellier (Garrigues de la Moure et Causse d'Aumelas)
- ✗ Poursuite des activités du Contrat Natura 2000 de la FDC 34 sur Bessan
- ✗ GIC de Montlaur (Buzignargues, Montaud, Saint Drézery, Saint Bauzille de Montmel, Saint Jean de Cornies) : opération de réouverture des milieux

Tir illégal

- ✗ Destruction d'espèces protégées souvent patrimoniales
- ✗ Délit dont la sanction peut aller jusqu'à 1 an de prison et 15 000 € d'amende
- ✗ Impacts importants sur certaines espèces de rapaces au statut de conservation fragile
- ✗ Très mauvaise image de la chasse



- ✗ Apporter les oiseaux blessés au centre de sauvegarde de Villeveyrac ou à l'hôpital faune sauvage de Ganges
- ✗ Dans le SDGC 2019-2025, il est prévu l'élaboration d'une plaquette de sensibilisation avec la LPO ainsi que la parution d'articles dans le bulletin fédéral

Partenaire : LPO

24

CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Partenaires financiers

• La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée finance le dispositif « CIFF » (Couverts d'Intérêts Faunistiques et Floristiques) dans l'Hérault. Pour la période du 15 juin 2017 au 30 juin 2018, le montant de cette subvention s'est élevé à 19 415 €. Elle a également financé l'organisation de la fête de la chasse du Grand Biterrois pour 5 000 €.

Pour 2018, trois demandes de subvention ont été déposées au Conseil Régional Occitanie dont deux via la FRC O :

- * La Fête de la chasse du Grand Biterrois,
- * Les CIFF,
- * CASCER (Chasse, Accès, Sécurité et Cohabitation sur les Espaces Ruraux).

• Conseil Départemental de l'Hérault

Dans le cadre d'une convention d'objectifs pour l'année 2018, le Département de l'Hérault a octroyé à la fédération une subvention annuelle de 24 000 € avec pour objet le financement des actions suivantes :

Axe I. Les actions de formation

- Intégration de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement dans les programmes de formation des chasseurs des différents centres de formation départementaux ;

- les formations au piégeage du petit gibier et des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) au sein de l'association départementale des piégeurs agréés de l'Hérault ;
- la formation des gardes particuliers autour de l'association des gardes de chasse particuliers de l'Hérault.

Axe II. Les actions de préservation de la biodiversité

- L'élaboration du tableau de bord du patrimoine naturel et cynégétique de l'Hérault et la participation de la FDC 34 au Système d'information sur la Nature et les Paysages (SINP) ainsi qu'au réseau de surveillance des maladies des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres (SAGIR) ;
- la prévention et le suivi des dégâts et indemnisations ainsi que la protection des cultures sur l'ensemble des domaines départementaux : Restinclières, Bessilles, Villeneuve, La Boissière, Saint-Guilhem-le-Désert, Ferrière-Poussarou, Villeneuve-lès-Maguelone ;
- le développement du partenariat avec les services du Conseil départemental dans la gestion des domaines Espaces Naturels Sensibles (appui technique, veille foncière, ...) ;
- la poursuite et le développement d'un programme expérimental sur la collecte des déchets de la venaison et la filière d'équarrissage mise en place sur la Communauté de communes du Lodévois-Larzac ;
- la poursuite des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement des scolaires ainsi que l'élargissement vers de nouveaux publics ;
- la poursuite et le développement du partenariat mis en place avec la Fédération départementale des randonneurs (fête départementale de la Randonnée Pédestre, Rallye Randonneurs-Chasseurs) ;
- le développement de la participation de l'école de chasse du Mas Dieu aux projets d'aménagement et de gestion des espèces de ce site.

Axe III. Les actions de communication

- La promotion et le développement des opérations jachères fleuries et haies mellifères ;
- la valorisation du partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault dans le Bulletin Fédéral en étroite relation avec sa Direction de la communication et notamment avec la proposition de contenu par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Axe IV. Les actions de gestion sanitaire

- Le suivi sanitaire de la faune sauvage (oiseaux et mammifères sauvages) dans le cadre du réseau SAGIR pour :
 - * la détection précoce de maladies de la faune sauvage transmissibles à l'homme ou aux animaux d'élevage ;
 - * la surveillance des effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques ou de certaines intoxications criminelles ;
 - * la caractérisation dans le temps et dans l'espace des maladies ou autres phénomènes (évolution de la ressource alimentaire, modifications de l'environnement, etc.) ayant un impact sur les espèces sauvages.
- L'organisation du stockage d'échantillons biologiques sur le gibier tué à la chasse en banque congelée au Laboratoire départemental vétérinaire en vue de la mise en œuvre d'enquêtes épidémiologiques rétrospectives ;
- la participation à la formation des chasseurs à l'hygiène en général avec par exemple la formation des chasseurs aux risques alimentaires liés à la consommation

du gibier et à l'examen initial de la venaison.

S'ajoute une subvention de 7 000 € pour la révision et la réalisation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2020.

Partenariats avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Office National des Forêts et les Groupements d'Intérêt Cynégétique

Les conventions de partenariats passées avec l'ONCFS et l'ONF permettent la mise en œuvre d'actions conjointes pour la formation des chasseurs et le suivi de la faune sauvage.

- **Dans le cadre des formations**

Concernant l'école de chasse et de nature du Soulié, une convention annuelle est signée entre la fédération et l'ONCFS d'une part et entre la fédération et l'ONF d'autre part pour la formation des chefs de battue.

L'ONCFS intervient également dans le cadre de la formation des gardes chasse particuliers et lors des formations à l'école de chasse « gibier d'eau » de l'Estagnol.

L'ONF est membre du Groupe d'Observations, de Recherches et d'Etudes des Dianes (GORED) pour la sécurité des chasseurs en battue de grand gibier.

- **Dans le cadre des suivis de faune sauvage**

Pour la gestion de la faune sauvage, la fédération a signé plusieurs conventions avec l'ONCFS pour la mise en œuvre d'actions favorables à la Perdrix rouge, le suivi des petits carnivores dans l'Hérault, le suivi des lagomorphes par IKA nocturnes. Enfin une convention tripartite est signée entre la fédération, l'ONCFS et le GICF Larzac Méridional pour le suivi « lièvre » dans le cadre de la station d'alerte sur le territoire du GICF du Larzac Méridional.

D'autres actions sont menées conjointement avec l'ONCFS, l'ONF comme le comptage du cerf au brame, les suivis IKA chevreuils et IPA mouflons, l'élaboration des plans de chasse et la journée technique perdrix rouge.

Partenariats avec les associations spécialisées

La fédération soutient et subventionne de nombreuses associations cynégétiques spécialisées, qui grâce à leur dynamisme et au bénévolat de leurs membres contribuent à la gestion de la chasse et des espèces. Elles participent aux suivis techniques et scientifiques, à la formation des chasseurs, à la surveillance du territoire, au piégeage, à l'organisation des battues administratives, etc.

On peut noter parmi elles :

- L'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie,
- L'Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault (AJCH),
- L'Association la Chasse au Féminin de l'Hérault (ACFH),
- L'Association des Gardes Chasse Particuliers (AGCP34),
- L'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPAH),
- L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG34),
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR),
- L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc (ADCA34),
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant de l'Hérault (AFACCC34),

- L'Association Nationale des Chasseurs de Lapins et de défense des chasseurs Traditionnelles (ANCLATRA),
- Le Club National des Bécassiers : section du département de l'Hérault (CNB34),
- Le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB),
- Les Rencontres Saint Hubert.

Autres partenaires

La fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), le Conservatoire du littoral, la Ligue de Protection des oiseaux (LPO), la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), et d'autres organismes agricoles, l'Association des Communes Forestières de l'Hérault (COFOR), l'Association Départementale des Comités Communaux de Feux de Forêt de l'Hérault (ADCCFFH), le Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières Arbres d'Occitanie (CETEF O), le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie (CRPF O), la Fédération Départementale des Groupements Forestiers de l'Hérault, le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Hérault, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNR), Les Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault (CDRP34), Réseau Ferré de France (RFF), ENEDIS (ex ERDF), le bureau d'étude Naturaconst@, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le cabinet de conseil en analyse stratégique et prospective économique (BIPE), les administrations, les collectivités, la fédération de pêche, etc.

La fédération s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature, étudiants à l'Université ou élèves de BTA et BTS gestion de la faune sauvage. Elle fait des interventions lors de ces formations et accueille les jeunes pour des études ponctuelles ou des stages professionnels.

Applaudissements.

Robert CONTRERAS : « *Je vous demande à présent d'approuver, par vos votes, l'intégralité des dispositions présentées dans le rapport de la situation, la gestion et des activités de la fédération* ».

→ Le rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération pour 2018-2019 est approuvé à l'unanimité.

Le Trésorier,



Guy ROUDIER



Le Président,



Jean-Pierre GAILLARD